

COMITE DE LIAISON CLIS/ANDRA DU 19 février 2014

COMPTE-RENDU

Etaient présents :

- MM. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt, vice-président, Roland CORRIER, conseiller général de la Meuse, Jean COUDRY, CGC, Marc DESCHAMPS, personnalité qualifiée, et Benoît JAQUET, Secrétaire général, pour le CLIS

- Mmes Martine HURAUT et Sarah DEWONK, et M. Sébastien FARIN, pour l'ANDRA

- Suites du débat public

A la demande de M. FERNBACH, M. FARIN indique que l'ANDRA a trois mois à partir de la présentation du compte-rendu du débat par la CNDP (faite le 12 février) pour préparer le dossier de suites à donner. Ce dossier comprendra les éventuelles modifications techniques apportées au projet ainsi que les modalités de poursuite de la concertation, sachant que la CNDP à la possibilité de suivre la mise en œuvre de ces modalités.

Pour l'ANDRA, les principales réflexions vont porter sur la progressivité du processus d'exploitation et de fermeture (avec notamment l'étude d'une « phase pilote » au démarrage), le calendrier fixé par la loi (adaptation en cas de modification, le cas échéant dans le cadre de la loi sur la transition énergétique), l'inventaire des déchets destinés au stockage (en particulier le cas des combustibles usés, à voir dans le dernier PNGMDR), et la question de la confiance et de l'expertise via la société civile (M. FARIN déplore au passage que le CLIS n'ait pas été plus associé à la préparation du débat public).

M. FERNBACH constate que l'avis de la conférence de citoyens organisée en marge du débat reprend de nombreux points soulevés dans le cahier d'acteur du CLIS. En même temps, dans les contributions au débat, de nouvelles questions sont posées et de nouveaux acteurs apparaissent, comme l'ANCCLI. Pour M. FARIN, la composante locale est primordiale, mais la gestion des déchets concerne d'autres sites, et donc d'autres CLI.

En réponse à MM. CORRIER et COUDRY, concernant l'inventaire et l'éventualité d'une « phase pilote », M. FARIN signale que l'autorisation de création qui pourrait être délivrée ne vaut pas autorisation de mise en service. Celle-ci ne pourrait être donnée qu'après contrôle des installations par l'ASN (ce qui correspond à une « phase pilote », mais il ne s'agit pas de construire un second laboratoire). Par ailleurs, parallèlement à cette phase, le stockage des déchets MAVL pourrait commencer.

Suite aux observations de M. COUDRY sur le rôle de l'IRSN, Mme DEWONK rappelle que le site de Tournemire permet à l'IRSN de mener ses propres expériences et de comparer avec ce qui se fait à Bure, où l'IRSN est présent régulièrement, assurant ainsi son rôle d'appui technique de l'ASN.

- Questions diverses

M. JAQUET indique que le prochain séminaire organisé dans le cadre de la démarche conjointe ANCCLI/CLIS/IRSN portera sur la réversibilité et se déroulera les 29 et 30 avril. Des contributions seront demandées à l'ANDRA.

M. FERNBACH fait part du programme d'activités élaboré par la commission « Environnement-Santé », s'appuyant sur la démarche des Observatoires Régionaux de Santé relative à la mise en œuvre d'un état de référence sanitaire. Il souhaite connaître les études en cours sur l'impact des très faibles doses. M. FARIN indique que le CEA et l'IRSN travaillent sur cette question, mais précise que l'impact d'un stockage serait beaucoup plus faible que celui des très faibles doses.

M. JAQUET fait part des questions de M. RAGOT. Elles seront transmises à l'ANDRA afin d'obtenir les éléments de réponse dans les meilleurs délais.

La prochaine réunion du comité de liaison sera fixée ultérieurement, après le renouvellement des représentants des communes suite aux élections municipales.